

Image not found or type unknown



Droit entre usufruitiers séparés

Par **Sarah34**, le **25/01/2016** à **21:39**

Bonjour,

Suite à séparation couple en vie maritale, nous avons fait donation de la maison aux enfants. Nous étions en indivision à 50/50. Nous en avons gardé l'usufruit. L'un vit dans la maison. Est-ce que l'autre est en droit de réclamer une location d'occupant?

Par **janus2fr**, le **26/01/2016** à **07:35**

Bonjour,

Puisque c'est vous qui avez l'usufruit, c'est vous qui pourriez réclamer un loyer, pas un des nus-proprétaires.